

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région a l'obligation de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable qui vise à mettre au centre des débats entre élu-es "le cheminement vers la durabilité" de l'action publique de la collectivité territoriale. Ce rapport doit mettre en exergue :

- L'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable, à savoir : la transversalité des approches, la participation des acteurs et actrices, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.
- Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire au regard des cinq finalités du développement durable :
 - Finalité 1 : Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère.
 - Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
 - Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains.
 - Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations.
 - Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Un bilan des actions conduites en matière de gestion de son patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Selon le rapport de la Région : *"Le RDD 2025 s'inscrit dans la continuité de ceux des années précédentes. Il permet de constater la poursuite des engagements des élus régionaux en faveur de politiques régionales plus respectueuses de l'environnement, plus économes dans l'utilisation des ressources, plus sobres dans les consommations, mais également plus solidaires. La Région, cheffe de file dans de multiples domaines relatifs au développement durable, organise le pilotage de la démarche de Développement Durable à travers divers documents stratégiques et contractuels."*

Avis du CESER

Le RDD est toujours un document d'une grande richesse détaillant l'ensemble de l'action régionale en matière de développement durable sur une année donnée. On notera tout particulièrement l'intérêt d'avoir dans ce rapport davantage d'exemples d'actions menées ou financées par la Région et des chiffres/données clés.

Comme les années précédentes, ce rapport permet de rendre compte au grand public et aux partenaires de la Région des politiques régionales conduites et des résultats obtenus en faveur du développement durable et de sa contribution aux 17 Objectifs de développement durable (ODD). Le rapport rappelle que ces ODD représentent un *"cadre d'action structurant et transversal pour bâtir des politiques publiques cohérentes, solidaires et durables"* et un *"levier d'action pour renforcer la recherche de solutions partagées entre les territoires."*

Sur la forme, le CESER note avec satisfaction la nouveauté de ce RDD visant à inclure dans son préambule un focus détaillé sur les 17 ODD. Chacun intègre des chiffres illustrant l'avancement vers la réalisation de l'objectif dans le monde, en France et dans la région.

Pour la première fois, le RDD intègre les éléments relatifs à la mise en œuvre de la COP régionale. Un pictogramme spécifique "COP BFC" vient illustrer chaque développement du rapport en lien avec ce sujet.

Toutefois, le CESER regrette, une nouvelle fois, que les données présentées ne fassent l'objet d'aucune mise en perspective et que ce rapport n'offre pas une analyse plus comparative et qualitative des actions de la Région menées sur plusieurs années par rapport à des objectifs fixés en amont. De fait, en l'état, le RDD ne permet toujours pas de mesurer les progrès ou les reculs de la collectivité régionale en matière de prise en compte du développement durable.

Au titre des actions 2025, le CESER retiendra notamment :

- **Feuille de route emploi-formation-compétences** en réponse à l'enjeu de la filière professionnelle du bâtiment d'être en mesure de répondre au défi de la forte demande de rénovation énergétique performante. Après une étude réalisée à l'échelle de la Région par EMFOR BFC, un travail est lancé avec les partenaires associés pour définir un programme d'action régional dédié. (Action COP L2).
- **Création de O'Friches**, observatoire des friches. (Action COP L3).
- **Création du Centre Émilie Mottet**.

En synthèse, si ce rapport s'améliore dans sa présentation et ses contenus, il s'agit toujours d'un bilan trop descriptif qui s'appuie principalement sur des énoncés rédactionnels très généraux sans réelle dimension "prospective".

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Là encore, nous votons sur l'avis du CESER. Cet avis pointe justement une limite du rapport : il reste trop descriptif et ne permet pas assez de mesurer les progrès ou les reculs.

Pour Solidaires et FSU, la transition écologique ne peut pas être une simple présentation d'actions. Elle doit s'appuyer sur des objectifs clairs, des indicateurs suivis dans le temps et une analyse sociale.

La transition écologique doit aussi être sociale. Elle ne doit pas faire porter les coûts sur les salarié-es, les ménages modestes ou les territoires déjà fragilisés.

C'est pour cette raison que nous votons pour l'avis. Solidaires et FSU voteront pour cet avis.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP

Madame la présidente, chers collègues,

Au nom du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté, nous souhaitons souligner la qualité et la cohérence de ce rapport qui témoigne d'une ambition réelle en matière de transition écologique, de cohésion sociale et de mobilisation des acteurs du territoire.

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur un point de vigilance. Les ambitions présentées dans ce rapport reposent largement sur la capacité des territoires à disposer de professionnels qualifiés pour accompagner les transitions. Or la réduction récente des crédits consacrés à la formation professionnelle, notamment dans des secteurs liés à l'éducation, à l'environnement, à l'animation et à l'éducation populaire, vient fragiliser cette capacité d'action.

Nous savons que cette situation résulte en grande partie de contraintes budgétaires nationales que la Région subit davantage qu'elle ne les choisit. Néanmoins, ses conséquences sont bien réelles. Lorsque des formations sont menacées ou ne peuvent plus ouvrir, ce sont les compétences nécessaires à la mise en œuvre concrète de la transition écologique qui s'affaiblissent.

Au-delà des seules réductions budgétaires, cette situation interroge également l'évolution du modèle de la formation professionnelle. La multiplication des mises en concurrence et la recherche permanente d'optimisation économique peuvent fragiliser certains organismes de formation ancrés dans les territoires et porteurs de projets éducatifs de long terme. Or la qualité des transitions que nous appelons de nos vœux dépend aussi de la capacité à maintenir une offre de formation diversifiée, accessible et exigeante, fondée sur des savoir-faire pédagogiques construits dans la durée.

À l'heure où ce rapport rappelle avec justesse que les transitions à mener sont à la fois écologiques, sociales et territoriales, il apparaît essentiel de préserver les

moyens humains permettant de les rendre effectives. La transition ne repose pas uniquement sur des infrastructures ou des investissements matériels ; elle repose aussi sur des femmes et des hommes capables d'accompagner les changements de pratiques, de sensibiliser, de former et de mobiliser les citoyens. Les associations d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement et les professionnels qui les font vivre au quotidien constituent ainsi un maillon indispensable de cette transformation et doivent être pleinement reconnus comme des acteurs structurants de la transition.

Toute fragilisation de leur capacité d'action est donc regrettable, car elle risque de compromettre l'atteinte même des ambitions collectivement affichées dans ce rapport. Réussir les transitions écologique, sociale, démocratique et solidaire suppose de pouvoir s'appuyer durablement sur des professionnels qualifiés et sur un tissu associatif vivant, reconnu et soutenu.

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue la place accordée à la COP régionale dans ce rapport.

Les entreprises ont été pleinement mobilisées dans cette démarche et continueront à l'être.

Elles ne sont pas seulement concernées par la transition écologique : elles en sont l'un des principaux acteurs.

Réindustrialisation, décarbonation, innovation, compétences et compétitivité doivent avancer ensemble.

Nous partageons néanmoins la nécessité de renforcer l'évaluation des actions engagées afin de mesurer concrètement leurs effets sur les émissions, l'emploi, les investissements et la transformation de notre tissu économique.

Le MEDEF restera un partenaire actif de la COP régionale afin de construire des solutions réalistes, efficaces et compatibles avec la capacité d'investissement des entreprises. Agissons ensemble pour une croissance responsable et donc durable.

Nous voterons cet avis.